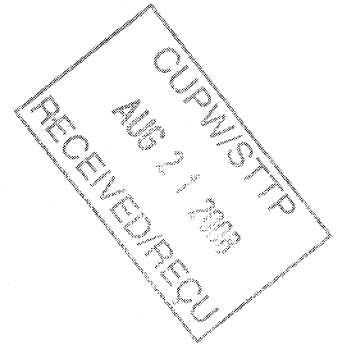


Corporation Municipale
du Village Ste-Madeleine



Sainte-Madeleine, le 19 août 2008

Syndicat des travailleurs des postes
A/S. Monsieur Denis Lemelin
377, rue Bank Street
Ottawa, (Ontario) K2P 1Y3

- Veuillez trouver ci-joint, copie de la **résolution 2008-08/155** adoptée lors de la séance du conseil du Village de Sainte-Madeleine, tenue le 12 août 2008.
- Les documents, ci-joints, sont pour votre information :
- Veuillez trouver, ci-inclus, le document suivant à savoir :
- Accusons réception de votre communication en date du :
- Elle a été soumise :
- Elle sera soumise à la prochaine séance du conseil qui sera tenue le :

La directrice générale,

Carole Dulude.

p.j.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal du Village de Sainte-Madeleine tenue le 12 août de l'an deux mil huit, à 19:30 heures, à la salle du poste incendie.

Étaient présents Madame et Messieurs les conseillers, Jacques Lavoie, Alain Paradis, Jean-Claude Beauregard, Bernard Guillemette, Sylvain Girouard et Lise Côté, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Marcel Bates.

Madame Carole Dulude, directrice générale, est également présente.

2008-08/155

6.4 EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

CONSIDÉRANT que l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

CONSIDÉRANT que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

CONSIDÉRANT que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

CONSIDÉRANT que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller, Alain Paradis, appuyé par le conseiller, Jean-Claude Beauregard, et il est unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Madeleine s'oppose à la déréglementation de Postes Canada et exige que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.




Carole Dulude, directrice générale
et secrétaire-trésorière



Marcel Bates, maire

Copie certifiée conforme

Par: 
***Directrice générale et/ou
Secrétaire-Trésorière***

Ce: 15 août 2008

(Le procès-verbal sera soumis pour adoption par le Conseil municipal à la prochaine session régulière)